

218C0634  
FR0000032278-FS0310

23 mars 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SERGE FERRARI GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mars 2018, la société en commandite par actions Tikehau Capital<sup>1</sup> (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 mars 2018, le seuil de 5% du capital de la société SERGE FERRARI GROUP et détenir 339 023 actions SERGE FERRARI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 2,76% du capital et 1,54% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SERGE FERRARI GROUP sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital General Partner, associé commandité de la société Tikehau Capital.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 12 299 259 actions représentant 22 042 044 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.